

Conseil Municipal d'Avançon

Compte rendu de la séance du 8 Juin 2012

Président : Mr Laurent NICOLAS

Secrétaire de séance : Mr Pascal THOMAS (à l'unanimité)

Etaient présent(e)s : Mrs Thierry BOREL, Joël EYRAUD, Joseph LESBROS, Michel MAUREL, Laurent NICOLAS, Pascal THOMAS

Mme Nathalie GIAIME

Etaient absent(e)s : Mme Carole TASSET procuration à Mr Thierry BOREL, Mr Stéphane JACOB.

La séance est ouverte à 20h15.

Approbation du Compte rendu de la séance du 30 Mars 2012 à l'unanimité.

1- Goudronnage 2012

Suite à la réunion de la commission des travaux, une estimation prévisionnelle a été établie par Mr FAUCON de la DDT pour la réfection de plusieurs secteurs de voirie communale, en finition bicouches. Le Conseil général attribue une subvention de 15 000 € pour 30 000 € de coût de travaux.

- **Zones 1**

Route de la Montagne

- Partie Haute (Virage barrière au Radier) 380 m : 7547 €
- Partie basse (Buse dans la montée à la Barrière) 300 m : 5690 €

Lotissement de l'Isle : 50 m pour relier les 2 routes goudronnées : 3705 €

Chausseoire (route vers propriété D.Rambaud) 80 m : 2460 €

Goudronnage de la portion de 25 m permettant de relier les 2 routes : 1990 €

Chemin des Faucons (Montée vers propriété Rappelin) 350 m : 8195 €

Voie communale 19 « La Marcellerie » 100 m : 6260 €

Soit un Total de 35 847 € HT.

- **Zones 2**

D'autres zones de travaux ont fait l'objet d'un devis :

- 80 m de plus en prolongement des travaux déjà prévus sur la VC 19 : 5790 €
- Accès Propriété Chavigny (Route des James) 160 m : 11060 €
- De propriété Chavigny à l'embranchement des voies, les James 220 m : 13965 €
- En prolongement de la voie précédente, 320 en montée : 17280 €
- En prolongement de la voie précédente, 320 en descente : 19230 €

A l'unanimité 8 voix POUR sur 8, la procédure d'appel d'offre sera lancée sur les travaux de la zones 1.

2- Renouvellement de la convention assistance technique départementale eau/assainissement

Il s'agit de renouveler une convention avec le conseil général, signée en 2009 et arrivée à échéance en 2011.
Le coût annuel en serait de 270,20 € (coût de 402.60 € en 2009), convention établie pour 3 ans, l'année 2012 est « offerte ».

Vote à l'unanimité 8 voix POUR sur 8 pour le renouvellement de cette convention.

3- Choix du bureau d'étude : Relevé topographique & étude géotechnique pour la construction de la station d'épuration au village

- Pour le relevé topographique du terrain prévu pour l'installation de la station d'épuration, la société Toulemonde propose un devis de 969 € HT.

Vote à l'unanimité 8 voix POUR sur 8 pour la Société Toulemonde

- Pour l'étude géotechnique, pour des prestations identiques correspondant au cahier des charges :
 - Société TETHYS : 6214 € HT
 - Société SOL CONCEPT : 6270 € HT

Vote à l'unanimité 8 voix POUR sur 8 pour la société TETHYS qui réalisera les études géotechniques pour un montant HT de 6214 Euros HT.

4- Demande d'achat de terrain au Lotissement de l'Isle

Courrier de Mr Lewit, intéressé par l'achat de terrain au Lotissement de l'Isle. Mr Le Maire propose de se renseigner pour pouvoir mettre en vente les terrains restant au Lotissement de l'Isle (3^{ème} tranche), il faudra probablement faire appel à un bureau d'étude.

Mme Giaime fait remarquer qu'un terrain reste non bâti au niveau du lotissement, Mr Lewitt pourrait adresser une demande d'achat au propriétaire de cette parcelle.

5- Questions diverses

5.1 Convention pour l'hygiène et la sécurité des employés communaux

Il s'agit d'établir une convention pour la mise à disposition

- D'un Assistant de prévention : le Centre de Gestion mettrait cet agent à disposition de la commune, 2 heures en moyenne par mois, pour un coût horaire de 18.30 €.
- Agent en charge de la fonction d'inspection (ACFI) chargé des vérifications, sans coût supplémentaire.

Vote à l'unanimité 8 voix POUR sur 8 pour cette convention.

5.2 Source du Cousserous

Le commissaire enquêteur sollicite 2 délibérations :

- Donner l'autorisation au Maire pour la signature des servitudes de passage pour l'entretien du réseau d'eau potable de la source du Cousserous.

Vote à l'unanimité 8 voix POUR sur 8

- Donner l'autorisation au maire pour négocier avec Mr Charpin une indemnité de perte d'exploitation des parcelles soumises au pacage.

Vote à l'unanimité 8 voix pour sur 8.

5.3 Arrêté Municipal

Proposition d'un arrêté municipal pour interdire la coupe de bois au niveau des coupes affouagères du 01/07/2012 au 15/08/2012, pour préserver les clôtures des zones de pacage.

Vote à l'unanimité 8 voix pour sur 8 pour cet arrêté municipal.

La séance est levée à 23h00.

Ce document est protégé et appartient à la CCVA